



Règlement TROPHEE KIDS ALSACE

ARTICLE 1 : DEFINITION

Le Trophée Kids Alsace est mis en place pour les jeunes de 6 à 11 ans, licence NEA , qui désirent pratiquer du motocross. Il est doté de récompenses séparément pour les 65cc ainsi que pour les 85cc lors de la Remise des Prix de la Ligue en fin de saison.

Il se pratique sur circuit, la cylindrée du moteur est de 65 à 85 cc maximum. Les règlements fédéraux et du Championnat Alsace-Lorraine feront référence pour tous les points non précisés dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS :

Pour chaque manifestation, le pilote devra faire une demande accompagnée d'une enveloppe timbrée, pour la confirmation, auprès du club organisateur de l'épreuve, au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Les inscriptions après ce délai pourront entraîner une pénalité de 5 euros supplémentaires.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DES EPREUVES

- le contrôle administratif et/ou technique aura lieu la veille ou le matin de l'épreuve
- la reconnaissance de la piste (obligatoire) aura lieu avant les essais.
- Un essai libre de dix minutes devra être programmé au minimum

Démonstration : deux séances de démonstration de 10mm + 1 tour pour les kids A.

Départ : le départ s'effectuera par grilles.

Attribution des points :

Tous les pilotes participants seront classés à la journée , y compris les pilotes hors trophée, mais seuls les pilotes inscrits au Trophée Kids Alsace marqueront des points dans ce Trophée.

Un enfant ayant pris le départ mais ne finissant pas la manche se verra toutefois attribué 1 point.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Les pilotes du Trophée Kids Alsace marquant des points à une épreuve de niveau supérieur (Minivert), le jour d'une épreuve du Trophée Kids Alsace, verront leurs points des manches valides de Championnat suivantes doublés.

ARTICLE 4 : RECOMPENSES

Les clubs organisateurs ayant inscrit Trophée Kids Alsace, devront prévoir :

3 coupes pour les 85 cc

3 coupes pour les 65 cc

ARTICLE 5 : OBLIGATION DES ORGANISATEURS

A chaque manifestation, tout club organisateur de chaque discipline devra prévoir 1 reconnaissance au minimum et 2 démonstrations.

Ne pas arroser le circuit avant les départs des reconnaissances ou démonstrations

Tranche Horaire : Prévoir si possible à partir de 9 heures et terminer vers 16 heures, remise des coupes ou Trophée à la 1^{ère} pause de l'après midi.

ARTICLE 6 : EVALUATION DES PILOTES

Sur le terrain le Délégué aura en charge l'évaluation des pilotes à partir des critères suivants :

- L'équipement obligatoire du pilote et le bon état de sa moto (pas de béquille, protection de sécurité...)
- Comportement du pilote et de ses accompagnateurs à l'égard des règlements, des officiels, et des autres pilotes. Tout manquement entraînera une exclusion immédiate.
- L'aptitude au pilotage

PS: Il ne sera accepté aucune personne autre que les officiels sur les pistes lors des essais ou démonstrations, sous peine de sanctions envers le pilote. En cas de besoin lié à la météo, le délégué pourra faire appel à des parents licenciés pour sécuriser.

DELEGUE

ALSACE : Mme Christine HERBRECHT - 27 rue Stoskopf - 67100 STRASBOURG

☎ 06 19 76 72 93 – email : motocross-kids@lmr-alsace.fr